CD
RP

Communiqué de presse
Politique de santé publique, tabagisme, addiction
Paris le 6 septembre 2025

Interdiction des sachets de nicotine

décret n° 2025-898 du 5 septembre 2025 relatif à l'interdiction des produits à usage oral contenant de la nicotine

Une décision jugée contre-productive pour la santé publique qui suscite l'indignation et l'écœurement

Le gouvernement vient de publier un décret interdisant à partir de mars 2026 les sachets de nicotine et autres produits oraux nicotinés. Pour Nicotine World (plateforme gratuite d'informations sur la nicotine) et son co-fondateur Norbert Neuvy, ancien grand fumeur, cette décision est une faute politique majeure : elle va à l'encontre des objectifs de santé publique. Cette décision, à quelques semaines du mois sans tabac, prouve une nouvelle fois le manque d'engagement des politiques en faveur des solutions qui ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre les risques tabagiques (le cas de la Suède).

Que dit le décret n° 2025-898 relatif à l'interdiction des produits à usage oral contenant de la nicotine

Le **décret n° 2025-898 du 5 septembre 2025**, publié au *Journal officiel* le 6 septembre, interdit à compter de **mars 2026** la fabrication, l'importation, la distribution, la détention et l'usage de tous les **produits à usage oral contenant de la nicotine**, à l'exception des médicaments et dispositifs médicaux. Sont concernés les sachets, gommes, pastilles, billes, bandelettes, pâtes ou liquides destinés à un usage oral. Cette mesure, notifiée à la Commission européenne en février 2025 puis validée en août, vise selon le gouvernement à répondre à un « enjeu de **santé publique** ».

Un décret contre-productif ?

Le décret suscite néanmoins de vives interrogations, puisqu'il ne s'applique pas au tabac à chiquer, pourtant reconnu comme cancérigène, et marque un durcissement supplémentaire dans le cadre du Plan national de lutte contre le tabac, inefficace à date. Et pour cause, le gouvernement français n'a – toujours – pas réussi à déployer les solutions qui ont – pourtant – porté leurs fruits dans des pays comme la Suède, désormais considéré comme non-fumeur.

Une décision qui va à l'encontre de la santé publique et dénoncée par Nicotine World

La position de Nicotine World est sans ambiguïté : l'interdiction des sachets de nicotine est une mesure contre-productive et dangereuse pour la santé publique.

Loin de nier la nécessité d'encadrer ces produits, la plateforme gratuite d'informations plaide depuis sa création pour une réglementation responsable (interdiction de vente aux mineurs, contrôle strict de la distribution, transparence sur les teneurs en nicotine) mais **refuse l'option radicale de l'interdiction pure et simple**. En stigmatisant des alternatives sans tabac et non cancérigènes, la France prend le risque de renforcer le tabagisme traditionnel, de favoriser l'essor d'un marché noir incontrôlable et de priver des milliers de fumeurs d'un outil efficace pour réduire ou arrêter leur consommation.

Communiqué de presse
Politique de santé publique, tabagisme, addiction
Paris le 6 septembre 2025

Pour Nicotine World, cette décision va à l'encontre de l'objectif européen d'une génération sans tabac d'ici 2040, et détourne la lutte anti-tabac de ce qui compte vraiment : combattre les produits qui tuent, à savoir le tabac et sa combustion.

« Interdire les produits nicotiniques est dangereux et contre-productif. Le rapport de l'Anses sur les nouveaux produits du tabac n'a signalé aucun décès lié aux sachets de nicotine. Contrairement au tabac ou à l'alcool, qui causent des dizaines de milliers de décès chaque année en France, les sachets de nicotine n'ont causé aucun décès avéré. Nous nous battons depuis 2019 pour une France sans tabac et cette nouvelle décision est incompréhensible. » Norbert Neuvy, co-fondateur de Nicotine World, la plateforme gratuite pour une France sans fumée.

À propos de Nicotine World

Nicotine World est la plateforme de référence pour des informations transparentes et complètes sur la nicotine, en particulier concernant l'usage récréatif et les sachets de nicotine.

Fondée par Norbert Neuvy et Jean-François Douenne, la plateforme a été créée en réponse à l'absence d'informations claires et aux idées reçues fréquentes sur les produits nicotiniques. Elle réunit des rédacteurs, des experts, des consultants, des scientifiques, des utilisateurs et des autorités publiques, qui apportent tous leurs perspectives sur la nicotine et les produits associés.

Contact presse :
Agence CDRP
Camille : contact@cd-rp.com